

La tribune des généraux montre la perte de légitimité de Macron



Article rédigé par *Roland Hureaux*, le 21 mai 2021

Le plus intéressant dans la « Tribune des militaires » lancée par une vingtaine de généraux en 2^e section n'est pas de savoir si elle est légale ou pas. Nul ne conteste le droit des anciens militaires à se présenter à toutes les élections, pourquoi n'auraient-ils pas celui de donner leur avis sur les affaires de la République ?

Non, le plus étonnant est l'écho extraordinaire rencontré par cette initiative qui, en d'autres temps, n'aurait eu qu'un impact limité. Il est vrai que le gouvernement y a mis du sien demandant au chef d'état-major des armées de lancer des poursuites, à laquelle le parquet de Paris n'a pas donné suite ; quoiqu'elle ne dise pas grand chose hors du fait que les lois doivent être appliquées et l'ordre assuré, cette tribune a été, selon les sondages, approuvée par 58 % des Français, ce qui témoigne de la popularité de l'institution militaire. Des milliers d'officiers moins gradés ont signé.

Un élu républicain ?

Cet écho formidable témoigne de la très faible légitimité de l'actuel président de la République.

Dès son élection, il pouvait être tenu pour illégitime. En janvier 2017, le favori était François Fillon. Un article du *Canard enchaîné* le mettant en cause pour l'emploi de sa femme, une affaire tenue par beaucoup pour mineure entraîne le jour même de sa parution, célérité rare, l'ouverture d'une enquête par le parquet financier. Il s'en suit quatre mois de harcèlement médiatique et judiciaire sans lesquels Macron n'aurait pas été élu. Quoique ces poursuites soient passées entre les mailles d'une législation nécessairement datée, elles représentaient une entorse grave à l'esprit des institutions telles qu'elles avaient été établies à la Révolution, bannissant notamment ce qui avait été une plaie de l'Ancien régime : l'interférence des corps judiciaires dans l'ordre politique : l'article 13 du titre II de la loi des 16 et 24 août 1790 (reprise par la loi du 16 fructidor an III), toujours en vigueur, dispose que « *Les juges ne pourront, à peine de forfaiture, troubler de quelque manière que ce soit les opérations des corps administratifs, ni citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions* ». Que les élections chargées de désigner ceux qui dirigeront l'administration à tous les niveaux étaient incluses dans ces défenses a été confirmé par la loi du 31 mars 1914, devenue les articles L. 106 et L. 108 du Code électoral ou encore la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 qui limitent les pouvoirs des juges à l'égard des candidats en période électorale. Celle qui était alors patronne du parquet financier, Eliane Houlette, a vendu depuis la mèche, avouant qu'il s'agissait d'une opération politique dont le but était de faire battre Fillon.

Bien que le Conseil constitutionnel ait validé l'élection de Macron en 2017, comme il le fait toujours avec les candidats élus, de nombreuses interrogations subsistent sur le respect réel des plafonds de dépenses 22 500 000 €. Ce ne sont pas des complotistes d'extrême droite mais des journaux anglais très respectables qui signalent un appui financier de Soros à hauteur de 2 000 000 €. Par quel canal ? Le premier dîner de recherche de fonds de Macron a eu lieu à Londres sous la présidence d'un dirigeant de Goldman Sachs.

L'exercice du pouvoir à contre-sens

C'est un respectable député LR, Olivier Marleix qui après avoir présidé une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Alstom, ce joyau industriel français vendu à General Electric avec un appui très fort de Macron encore ministre des finances – pour être ensuite démantelé, dénonce, comme la loi l'y oblige au parquet de Paris le large recouvrement de la liste des personnes ayant tiré parti de l'affaire Alstom et des contributeurs à la campagne de l'actuel président, indice d'une prise illégale d'intérêt.

Dans la promotion de Macron et la mise à mort politique de Fillon, de plus en plus de Français voient la main de l'étranger. Quoi qu'il prétende, Macon n'est pas un élu républicain. Rien de plus fallacieux que l'appellation de son parti La République en marche.

Après la conquête du pouvoir, il y a son exercice. Ce n'est ni la constitution ni la morale chrétienne qui obligent un chef d'Etat à défendre de toutes ses forces les intérêts de son peuple, c'est un principe anthropologique point différent de celui qu'observaient les chefs de clan de la préhistoire. C'est aussi un facteur fondamental de la légitimité. Bien des erreurs ou des turpitudes peuvent être pardonnées à un chef d'Etat à condition qu'il défende les siens. Macron ne donne pas le sentiment de l'avoir compris.

Macron, comme tous les narcisses, s'aime lui-même. Enfermé dans une idéologie et un entourage globaliste, il n'a que mépris pour cette partie, majoritaire aujourd'hui, de la population qui n'entre pas dans ses desseins de dissolution de l'entité France dans un monde global. Il les considère comme des arriérés qui mènent un combat d'arrière-garde ; s'il ne le dit pas, il le laisse transparaître et certains de ses proches le disent carrément. Alors que son devoir est de respecter et estimer son peuple.

Nous avons évoqué l'affaire Alstom ; il y en a d'autres où le président-enfant, come dirait Montherlant, donne le sentiment de faire jousjou avec le capital industriel français pour le dilapider. Il semble en outre prendre un plaisir quasi pathologique à parcourir le monde, surtout l'Afrique pour mettre en cause le passé de la France, l'accusant de crimes, y compris où il n'y pas le moindre fondement comme au Rwanda où il doit se rendre prochainement pour une nouvelle couche de repentance. Autre anomalie par rapport aux devoirs traditionnel du chef qui, de tous les temps, doit au contraire rendre son peuple fier de lui-même. « *Sursum corda* » est le mot d'ordre du vrai chef.

Il n'a pas hésité à sacrifier les intérêts français pour faire « avancer » la construction européenne, ce qui n'est pas son rôle. Son attachement au projet supranational européen lui fait sacrifier pour le faire « avancer », ce qui n'est pas son rôle. Exemple typique : il était si ardent à faire aboutir le plan de relance européen qu'il n'a pas hésité à infliger à la France déjà exsangue un sacrifice de plusieurs dizaines de milliards : elle en paiera 80 pour en recevoir 40. Les pays du Sud et de l'Est ont reçu des aides substantielles, ceux du Nord, donc l'Allemagne, un rabais sur leurs cotisations, la France rien. Macron a voulu être le coq qui claironnerait l'avancée de l'histoire, il n'a été finalement que le dindon de la France. Nos partenaires en rient doucement.

Le principe de subsidiarité veut qu'on puisse aimer le tout (l'Europe) sans sacrifier la partie (la France). N'ayant aucune culture religieuse, malgré un passage dans un collège jésuite décoloré, il l'ignore. N'a-t-il pas dit à Alger qu'il n'y avait « pas de culture française » ? Ni sans doute de culture européenne.

Dès qu'il se croit au dessous de la couverture radar de l'opinion publique, Macron ne rate aucune occasion de trahir les intérêts français. Sa passivité devant la montée de l'immigration, du chômage et de la violence, justement dénoncée par les généraux, ne relève pas de l'incompétence mais d'un dessein idéologique délibéré.

Mal élu, grâce à ce qui ressemble fort à une manipulation internationale, totalement inconscient de ses devoirs de chef de l'Etat vis-à-vis du peuple fiançais, Macron apparait plus fragile que jamais. Militaires ou pas, Il n'est pas sûr qu'il puisse solliciter un second mandat

Roland HUREAUX

21/05/2021 06:00